



# Bilan

## 2018

## de l'emploi associatif sanitaire et social

Le Centre de ressources DLA social, médico-social et santé, en partenariat avec l'association Recherches & Solidarités, présente le bilan de l'emploi dans les associations et les fondations du secteur sanitaire et social.

Le secteur sanitaire et social privé non lucratif regroupe 1,124 million de salarié-es et 35 120 établissements employeurs. Ce document vous en présente les chiffres et évolutions clés en s'appuyant sur les déclarations d'employeurs auprès de l'ACOSS-URSSAF pour le régime général et de la MSA pour le régime agricole.

Ce bilan national est complété par 17 bilans régionaux synthétiques, à retrouver sur [www.crdla-social-uniopss.fr](http://www.crdla-social-uniopss.fr) ou [www.recherches-solidarites.org](http://www.recherches-solidarites.org).

*Les données de ce document correspondent à l'année 2017.*



## **SOMMAIRE**

---

### **I – MÉTHODOLOGIE**

**3**

### **II - CHIFFRES CLÉS**

**5**

### **III – ÉTABLISSEMENTS EMPLOYEURS**

**6**

### **IV – SALARIÉ·ES**

**7**

### **V - MASSE SALARIALE**

**10**

### **VI - DONNÉES TERRITORIALES**

**12**

#### **AVERTISSEMENTS :**

- Ce bilan de l'emploi couvre l'ensemble du champ non lucratif, associations et fondations comprises, et agrège les données du régime général et du régime agricole.
- Différents changements - détaillés en page 4 - ont conduit à construire une nouvelle série de données pour les années antérieures à 2017. Cette série sert de référence pour la présente publication. Il convient donc de s'abstenir de tout rapprochement avec les précédentes publications.
- Les données sont présentées à l'unité près. Elles doivent cependant être lues avec prudence, en raison de la marge d'erreur inhérente à tout recensement.

## I - MÉTHODOLOGIE

Le périmètre du secteur sanitaire et social privé non lucratif se construit principalement à partir des codes APE de l'INSEE, dont la nomenclature actuelle distingue :

- les activités liées à la santé (activités hospitalières, activités de pratique médicale et paramédicale, etc.),
- les activités d'hébergement médico-social, dont l'hébergement médicalisé pour trois publics différents et l'hébergement social pour six publics différents,
- les activités sociales sans hébergement selon quatre cibles définies : les adultes handicapés et les personnes âgées, les jeunes enfants, les adolescents, les enfants handicapés. S'y ajoutent l'aide à domicile et l'aide par le travail.

### Secteurs d'activités correspondant au périmètre de ce bilan

SECTEUR D'ACTIVITÉ	CODES APE
<b>Santé</b>	<b>Division 86</b>
<b>Hébergement médicalisé</b>	<b>Division 87</b>
Pour personnes âgées	8710 A
Pour enfants handicapés	8710 B
Pour adultes handicapés et autres	8710 C
<b>Hébergement social</b>	<b>Division 87</b>
Pour handicapés et malades mentaux	8720 A
Pour toxicomanes	8720 B
Pour personnes âgées	8730 A
Pour handicapés physiques	8730 B
Pour enfants en difficulté	8790 A
Pour adultes et familles en difficultés et autre hébergement social	8790 B
<b>Action sociale sans hébergement</b>	<b>Division 88</b>
Aide à domicile	8810 A
Accueil et accompagnement de personnes âgées ou d'adultes handicapés <sup>1</sup>	8810 B
Aide par le travail	8810 C
Accueil de jeunes enfants	8891 A
Accueil et accompagnement d'enfants handicapés	8891 B
Accueil et accompagnement d'enfants et d'adolescents	8899 A
Action sociale sans hébergement - non classé ailleurs	8899 B

Source : INSEE

<sup>1</sup> : Une analyse détaillée des établissements classés sous ce code montre que la plupart concernent l'accueil et l'accompagnement de personnes âgées, et de façon marginale des adultes handicapés.

## Les structures retenues appartiennent aux catégories juridiques suivantes codifiées par l'Insee :

- les associations déclarées (code 9220), dont les « entreprises d'insertion par l'économie » (code 9221) et les associations intermédiaires (code 9222),
- les associations déclarées reconnues d'utilité publique (code 9230),
- les associations de droit local (code 9260),
- les fondations (code 9300).

Pour présenter les données de l'emploi, R&S s'appuie sur des conventions pluriannuelles de coopération, établies avec l'Agence Centrale des Organismes de Sécurité Sociale (ACOSS-URSSAF) et avec la Caisse centrale de la Mutualité Sociale Agricole (CCMSA).

## À partir du périmètre défini, trois données sont disponibles :

- **le nombre d'établissements employeurs** au cours d'une année donnée. Ceux-ci sont identifiés à partir de leur numéro SIRET. Une association ou une fondation peut gérer plusieurs établissements. Un établissement est compté au prorata du nombre de trimestres où la masse salariale est positive : 0,25 pour un trimestre, 0,5 pour deux trimestres, etc.
- **le nombre de salarié-es**, obtenu après moyenne trimestrielle. Les emplois ne sont pas distingués selon qu'ils sont à temps partiel ou à temps complet, à durée déterminée ou indéterminée. Les salarié-es sans contrat ne sont pas comptés (stagiaires par exemple) mais les différents contrats aidés le sont, ainsi que les bénéficiaires de l'aide par le travail, sans que l'on puisse les distinguer des autres.
- **la masse salariale brute correspondante** désigne l'ensemble des rémunérations, c'est-à-dire le salaire de base auquel s'ajoutent des compléments légaux, conventionnels ou attribués à l'initiative de l'employeur. Les rémunérations des apprenti-es et les assiettes des salarié-es bénéficiant d'exonérations sont prises en compte.

### A NOTER :

L'introduction depuis mars 2015 de la Déclaration Sociale Nominative (DSN), qui se substitue notamment au bordereau récapitulatif de cotisations, modifie les informations déclaratives nécessaires au calcul des indicateurs statistiques présentés dans cette publication. La mise en œuvre progressive du nouveau dispositif, ainsi que la refonte de la chaîne de traitement statistique des effectifs salariés associée, peuvent conduire à des révisions annuelles plus importantes au cours de cette phase de montée en charge.

Par ailleurs, des changements méthodologiques sont intervenus depuis le 1er trimestre 2017, notamment dans le cadre d'une harmonisation des concepts avec l'INSEE et la DARES (nouvelle définition du champ du secteur privé, source et périmètre des effectifs intérimaires, méthodologie de dessaisonnalisation des séries, etc.). Ces changements ont conduit à construire une nouvelle série de données pour les années antérieures à 2017. Cette série sert de référence pour la présente publication, **les nouvelles données ne peuvent donc pas être rapprochées de celles publiées les années précédentes.**

## II - CHIFFRES CLÉS

Les associations et fondations du secteur sanitaire et social représentent en 2017 :

**35 120**

**établissements  
employeurs**

Soit 21 % des établissements  
employeurs du secteur privé  
non lucratif

**1 124 130**

**salarié-es**

Soit 57 % du secteur  
privé non lucratif

**24,2**

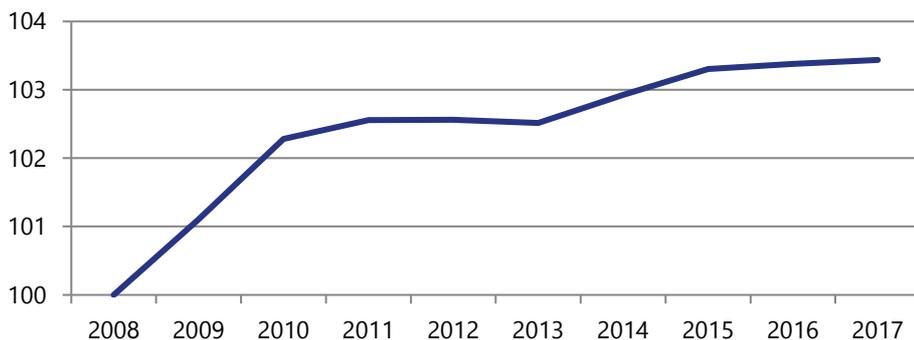
**milliards d'euros  
de masse salariale**

Soit 57 % de la masse  
salariale du secteur  
privé non lucratif

**32**

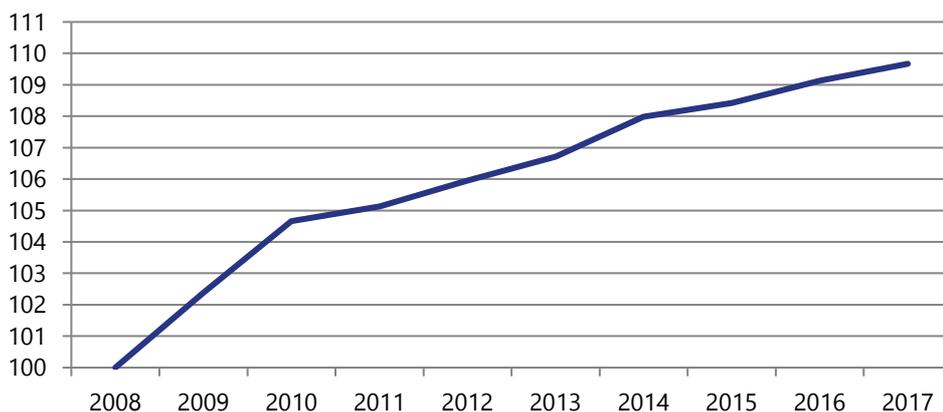
**salarié-es par  
établissement en  
moyenne**

### Évolution du nombre d'établissements employeurs (en base 100 en 2008) sources : ACOSS-URSSAF et MSA. Traitement R&S.



**Le nombre  
d'établissements  
employeurs est  
stable depuis 2015.**

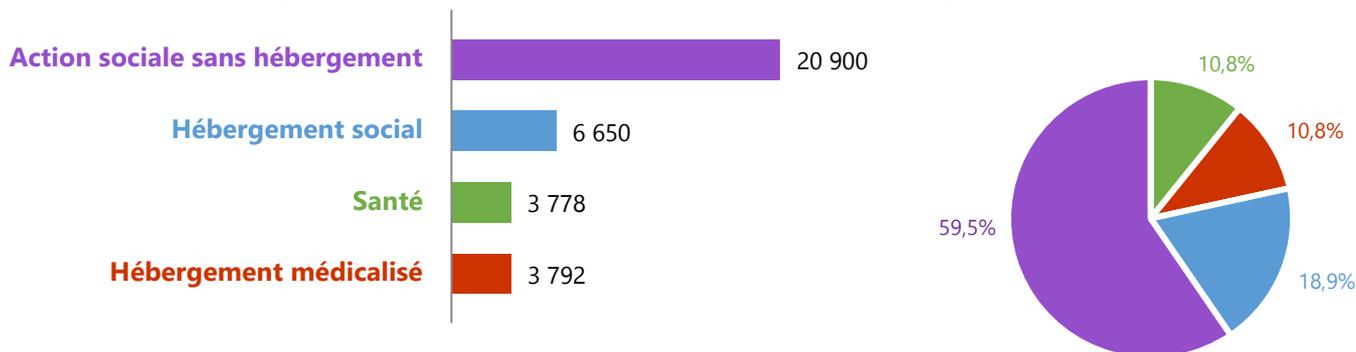
### Évolution du nombre de salarié-es (en base 100 en 2008) sources : ACOSS-URSSAF et MSA. Traitement R&S.



**Le nombre  
de salarié-es  
a augmenté  
de 0,5 % entre  
2016 et 2017**

### III - ÉTABLISSEMENTS EMPLOYEURS

#### Nombre et répartition des établissements employeurs en 2017

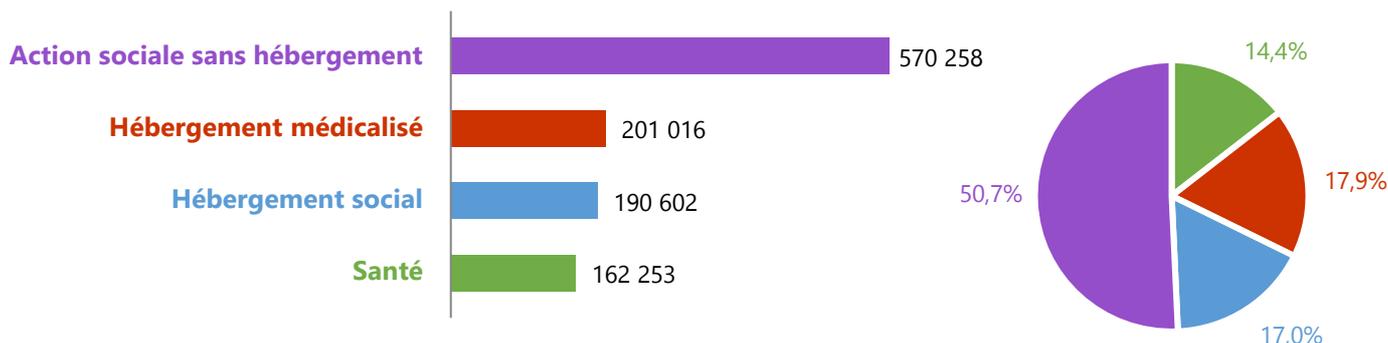


#### Détail des établissements employeurs

SECTEUR D'ACTIVITÉ	NOMBRE D'ÉTABLISSEMENTS	RÉPARTITION
<b>Santé</b>	<b>3 778</b>	<b>10,8 %</b>
<b>Hébergement médicalisé</b>	<b>3 792</b>	<b>10,8 %</b>
Pour personnes âgées	1 734	4,9 %
Pour enfants handicapés	1 328	3,8 %
Pour adultes handicapés et autres	730	2,1 %
<b>Hébergement social</b>	<b>6 650</b>	<b>18,9 %</b>
Pour handicapés et malades mentaux	2 104	6,0 %
Pour toxicomanes	136	0,4 %
Pour personnes âgées	773	2,2 %
Pour handicapés physiques	247	0,7 %
Pour enfants en difficulté	1 543	4,4 %
Pour adultes et familles en difficultés et autre hébergement social	1 847	5,3 %
<b>Action sociale sans hébergement</b>	<b>20 900</b>	<b>59,5 %</b>
Aide à domicile	4 235	12,1 %
Accueil et accompagnement de personnes âgées	835	2,4 %
Aide par le travail	2 057	5,9 %
Accueil de jeunes enfants	3 683	10,5 %
Accueil et accompagnement d'enfants handicapés	1 038	3,0 %
Accueil et accompagnement d'enfants et d'adolescents	611	1,7 %
Action sociale sans hébergement - non classé ailleurs	8 441	24,0 %
<b>TOTAL sanitaire et social</b>	<b>35 120</b>	<b>100 %</b>

## IV - SALARIÉ·ES

### Nombre et répartition des salarié·es en 2017



### Détail des salarié·es

SECTEUR D'ACTIVITÉ	NOMBRE DE SALARIÉ·ES	RÉPARTITION
<b>Santé</b>	<b>162 253</b>	<b>14,4 %</b>
<b>Hébergement médicalisé</b>	<b>201 016</b>	<b>17,9 %</b>
Pour personnes âgées	91 684	8,2 %
Pour enfants handicapés	68 447	6,1 %
Pour adultes handicapés et autres	40 885	3,6 %
<b>Hébergement social</b>	<b>190 602</b>	<b>17,0 %</b>
Pour handicapés et malades mentaux	69 457	6,2 %
Pour toxicomanes	3 114	0,3 %
Pour personnes âgées	21 922	2,0 %
Pour handicapés physiques	9 640	0,9 %
Pour enfants en difficulté	49 487	4,4 %
Pour adultes et familles en difficultés et autre hébergement social	36 982	3,3 %
<b>Action sociale sans hébergement</b>	<b>570 258</b>	<b>50,7 %</b>
Aide à domicile	176 612	15,7 %
Accueil et accompagnement de personnes âgées	11 930	1,1 %
Aide par le travail	147 529	13,1 %
Accueil de jeunes enfants	42 611	3,8 %
Accueil et accompagnement d'enfants handicapés	27 816	2,5 %
Accueil et accompagnement d'enfants et d'adolescents	13 970	1,2 %
Action sociale sans hébergement - non classé ailleurs	149 790	13,3 %
<b>TOTAL sanitaire et social</b>	<b>1 124 129</b>	<b>100 %</b>

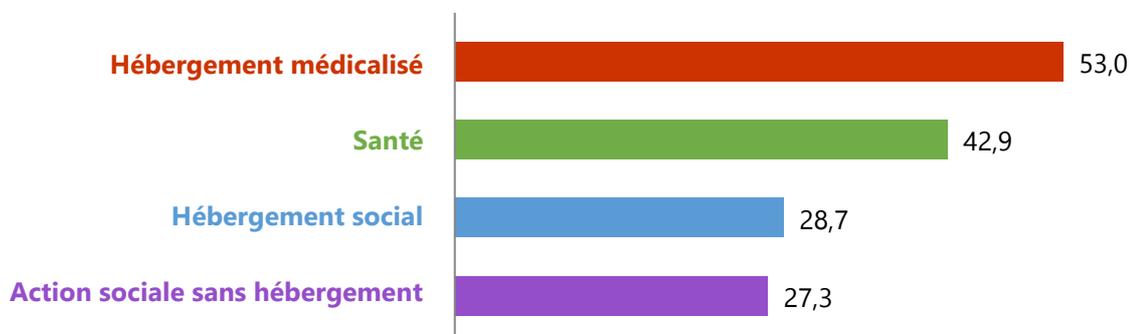
## Evolution détaillée des salarié-es depuis 2014

SECTEUR D'ACTIVITÉ	2014-2015 EN %	2015-2016 EN %	2016-2017 EN %
<b>Santé</b>	<b>+1,2</b>	<b>+1,0</b>	<b>+0,5</b>
<b>Hébergement médicalisé</b>	<b>+1,6</b>	<b>+1,1</b>	<b>+0,5</b>
Pour personnes âgées	+2,4	+1,6	+1,2
Pour enfants handicapés	-0,2	+0,8	-0,1
Pour adultes handicapés et autres	+2,7	+0,5	-0,1
<b>Hébergement social</b>	<b>+0,1</b>	<b>+0,7</b>	<b>+1,1</b>
Pour handicapés et malades mentaux	-0,3	+0,1	+0,2
Pour toxicomanes	+2,6	+0,7	-0,6
Pour personnes âgées	+1,8	+4,5	+0,2
Pour handicapés physiques	-7,2	-5,7	0,0
Pour enfants en difficulté	+1,2	+0,5	+1,0
Pour adultes et familles en difficultés et autre hébergement social	+0,4	+1,6	+4,0
<b>Action sociale sans hébergement</b>	<b>-0,1</b>	<b>+0,4</b>	<b>+0,3</b>
Aide à domicile	-2,8	-1,3	-0,4
Accueil et accompagnement de personnes âgées	+7,1	+5,1	+3,5
Aide par le travail	+1,3	+1,2	+0,7
Accueil de jeunes enfants	+1,6	+1,5	+0,8
Accueil et accompagnement d'enfants handicapés	+1,1	+0,2	+0,4
Accueil et accompagnement d'enfants et d'adolescents	+2,0	+3,1	+1,1
Action sociale sans hébergement - non classé ailleurs	+0,5	+0,8	+0,3
<b>TOTAL sanitaire et social</b>	<b>+0,4</b>	<b>+0,7</b>	<b>+0,5</b>

Sources : ACOSS-URSSAF et MSA. Traitement R&S.

- ▶ **Pour l'ensemble sanitaire et social privé non lucratif le nombre de salarié-es est en augmentation depuis 3 ans**, avec une hausse de 0,5 % entre 2016 et 2017. Des fluctuations plus hétérogènes sont constatées au sein du secteur.
- ▶ **Dans les établissements de santé et l'hébergement médicalisé**, l'évolution du nombre de salarié-es reste positive, mais ralentit en 2017.
- ▶ **Dans l'hébergement social**, après les fortes baisses d'emplois constatées en 2015 et en 2016 pour les personnes en situation de handicap physique, le secteur se stabilise entre 2016 et 2017.
- ▶ **Dans le secteur des personnes âgées**, les évolutions restent positives mais tendent à ralentir entre 2016 et 2017. Les hausses constatées dans l'accueil et l'accompagnement sans hébergement (+3,5 %), l'hébergement médicalisé (+ 1,2 %) et l'hébergement social (+ 0,2 %) ont conduit à créer environ 1 500 emplois au total en un an, au sein du secteur privé non lucratif, soit 2 fois moins qu'entre 2015 et 2016.

## Nombre moyen de salarié-es par établissement employeur en 2017



## Détail du nombre moyen de salarié-es par établissement employeur

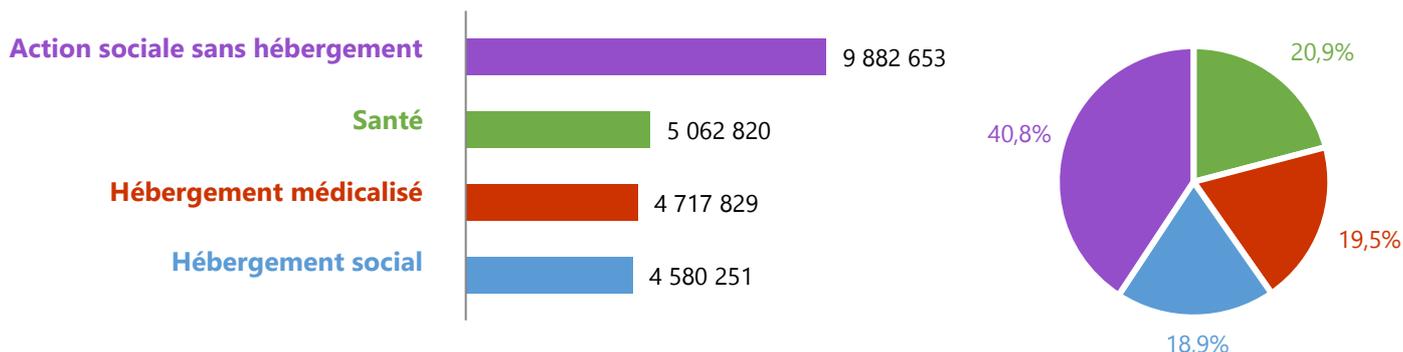
SECTEUR D'ACTIVITÉ	ASSOCIATIONS	FONDATEIONS	ENSEMBLE NON LUCRATIF
<b>Santé</b>	<b>37,0</b>	<b>151,7</b>	<b>42,9</b>
<b>Hébergement médicalisé</b>	<b>52,5</b>	<b>59,3</b>	<b>53,0</b>
Pour personnes âgées	51,8	62,7	52,9
Pour enfants handicapés	51,8	47,8	51,6
Pour adultes handicapés et autres	55,5	66,1	56,0
<b>Hébergement social</b>	<b>28,0</b>	<b>43,0</b>	<b>28,7</b>
Pour handicapés et malades mentaux	32,9	38,3	33,0
Pour toxicomanes	16,7	NC	22,9
Pour personnes âgées	27,9	36,3	28,3
Pour handicapés physiques	38,2	99,5	39,0
Pour enfants en difficulté	30,7	47,0	32,1
Pour adultes et familles en difficultés et autre hébergement social	19,8	27,4	20,0
<b>Action sociale sans hébergement</b>	<b>27,1</b>	<b>41,2</b>	<b>27,3</b>
Aide à domicile	41,7	59,2	41,7
Accueil et accompagnement de personnes âgées	14,2	17,5	14,3
Aide par le travail	71,6	75,6	71,7
Accueil de jeunes enfants	11,5	20,0	11,6
Accueil et accompagnement d'enfants handicapés	24,2	107,4	26,8
Accueil et accompagnement d'enfants et d'adolescents	22,7	32,9	22,9
Action sociale sans hébergement - non classé ailleurs	17,7	22,1	17,7
<b>TOTAL sanitaire et social</b>	<b>30,9</b>	<b>66,3</b>	<b>32,0</b>

Sources : ACOSS-URSSAF et MSA. Traitement R&S.

NC : non communicable en respect du secret statistique.

## V - MASSE SALARIALE

### Masse salariale distribuée en 2017 (en milliers d'euros)



### Détail de la masse salariale distribuée

SECTEUR D'ACTIVITÉ	MASSE SALARIALE EN MILLIERS D'EUROS	RÉPARTITION DE LA MASSE SALARIALE	RÉPARTITION DES SALARIÉS
<b>Santé</b>	<b>5 062 820</b>	<b>20,9 %</b>	<b>14,4 %</b>
<b>Hébergement médicalisé</b>	<b>4 717 829</b>	<b>19,5 %</b>	<b>17,9 %</b>
Pour personnes âgées	2 133 216	8,8 %	8,2 %
Pour enfants handicapés	1 614 820	6,7 %	6,1 %
Pour adultes handicapés et autres	969 793	4,0 %	3,6 %
<b>Hébergement social</b>	<b>4 580 251</b>	<b>18,9 %</b>	<b>17,0 %</b>
Pour handicapés et malades mentaux	1 619 607	6,7 %	6,2 %
Pour toxicomanes	82 633	0,3 %	0,3 %
Pour personnes âgées	505 038	2,1 %	2,0 %
Pour handicapés physiques	216 325	0,9 %	0,9 %
Pour enfants en difficulté	1 292 364	5,3 %	4,4 %
Pour adultes et familles en difficultés et autre hébergement social	864 284	3,6 %	3,3 %
<b>Action sociale sans hébergement</b>	<b>9 882 653</b>	<b>40,8 %</b>	<b>50,7 %</b>
Aide à domicile	2 584 996	10,7 %	15,7 %
Accueil et accompagnement de personnes âgées	263 250	1,1 %	1,1 %
Aide par le travail	2 127 601	8,8 %	13,1 %
Accueil de jeunes enfants	800 103	3,3 %	3,8 %
Accueil et accompagnement d'enfants handicapés	676 800	2,8 %	2,5 %
Accueil et accompagnement d'enfants et d'adolescents	334 411	1,4 %	1,2 %
Action sociale sans hébergement - non classé ailleurs	3 095 492	12,8 %	13,3 %
<b>TOTAL sanitaire et social</b>	<b>24 243 552</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>

## A RETENIR :

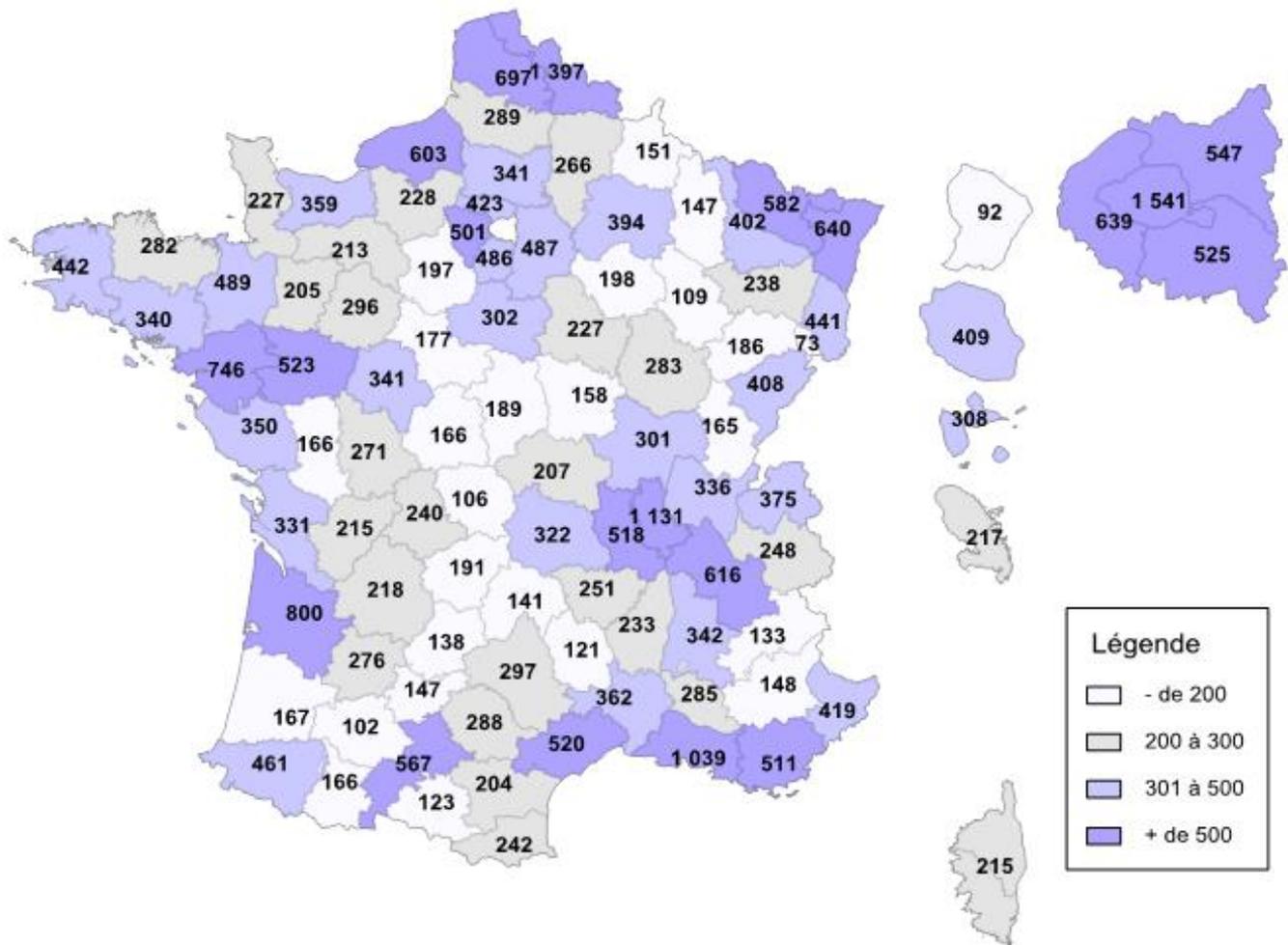
- ▶ **Le secteur de la santé** rassemble près de 3 800 établissements employeurs et environ 162 000 salarié-es, en augmentation de 0,5 % entre 2016 et 2017. La masse salariale distribuée dans le secteur de la santé représente près de 21 % de l'ensemble privé non lucratif sanitaire et social, alors que le nombre de salarié-es n'en représente que 14,4 %.
- ▶ **L'hébergement médicalisé** compte également près de 3 800 établissements employeurs mais il concentre davantage de salarié-es que le secteur de la santé, soit plus de 200 000. L'emploi a augmenté de 0,5 % entre 2016 et 2017 dans ce secteur où la taille moyenne des établissements est la plus élevée (53 salarié-es par établissement en moyenne).
- ▶ **L'hébergement social** totalise 6 650 établissements employeurs et plus de 190 600 salarié-es. Logiquement leur nombre moyen par établissement y est moindre : environ 28,7. L'emploi a augmenté de 1,1 % dans ce secteur, avec une stabilisation pour les établissements pour personnes âgées après plusieurs années de croissance.
- ▶ **L'action sociale sans hébergement** est le premier secteur du privé non lucratif sanitaire et social, avec près de 21 000 établissements employeurs et plus de 570 250 salarié-es. Plus de 80 % de ces emplois sont concentrés dans l'aide par le travail, l'aide à domicile et la catégorie des activités "non classées ailleurs" de l'INSEE (qui fait parfois office de fourre-tout administratif). Entre 2016 et 2017, l'évolution de l'emploi reste négative dans l'aide à domicile privée non lucrative, mais l'ampleur diminue par rapport aux années précédentes (- 0,4 % en 2017 contre -1,3 % en 2016 et -2,8 % en 2015).

## Et les bénévoles ?

Aux côtés des salarié-es, les bénévoles jouent un rôle essentiel dans l'administration des structures non lucratives et les activités au bénéfice des différents publics pris en charge. L'enquête réalisée en 2016 par l'IFOP pour France Bénévolat et R&S permet d'évaluer le nombre de bénévoles dans les associations à 13 millions au plan national. Environ 27 % sont impliqués dans le domaine social caritatif, et environ 8 % le sont dans le secteur de la santé.

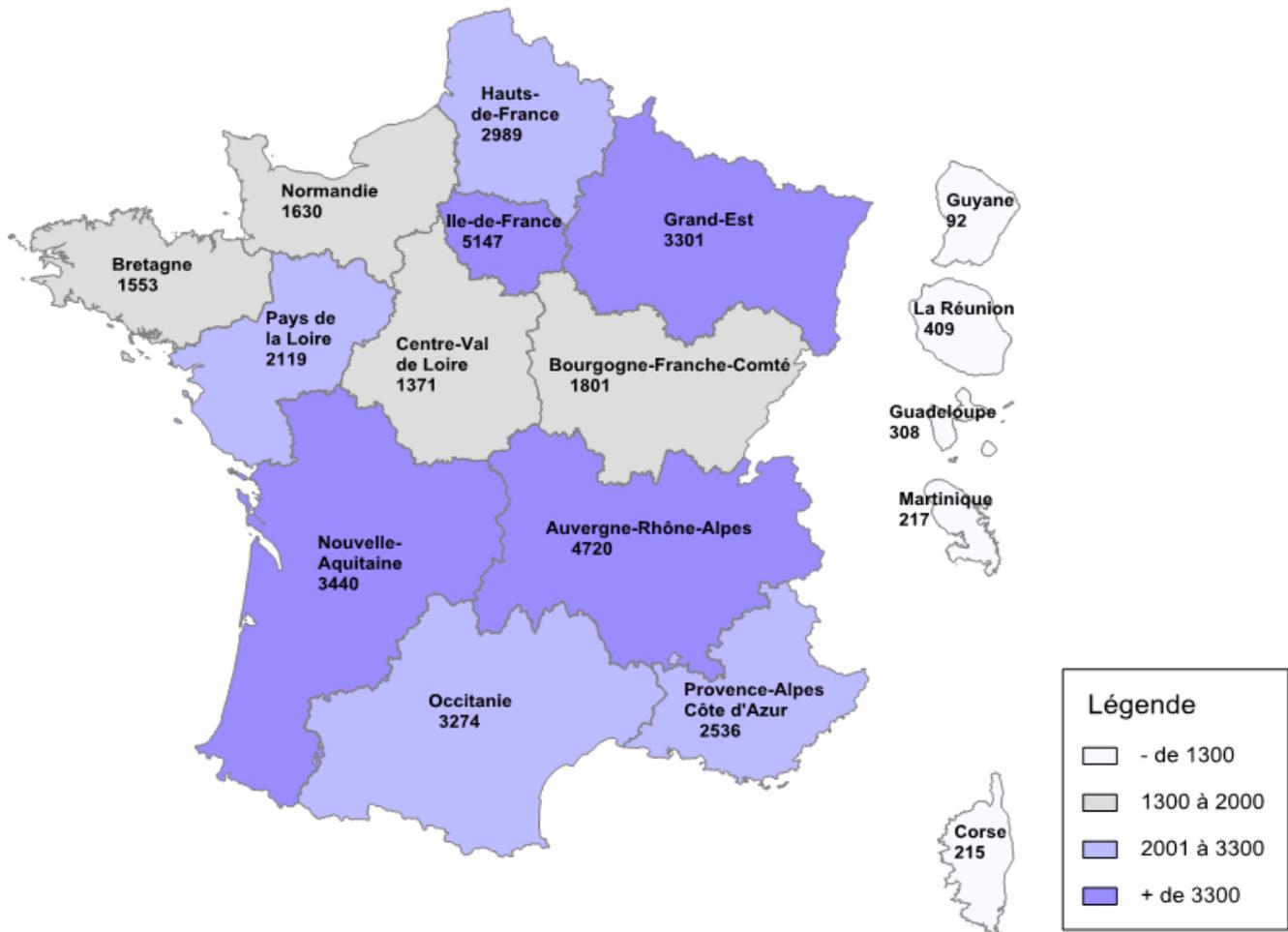
## VI - DONNÉES TERRITORIALES

**Carte 1 : nombre d'établissements employeurs par département en 2017**



Carte réalisée avec Cartes & Données – © Articque  
Sources : ACOSS-URSSAF et MSA. Traitement R & S.

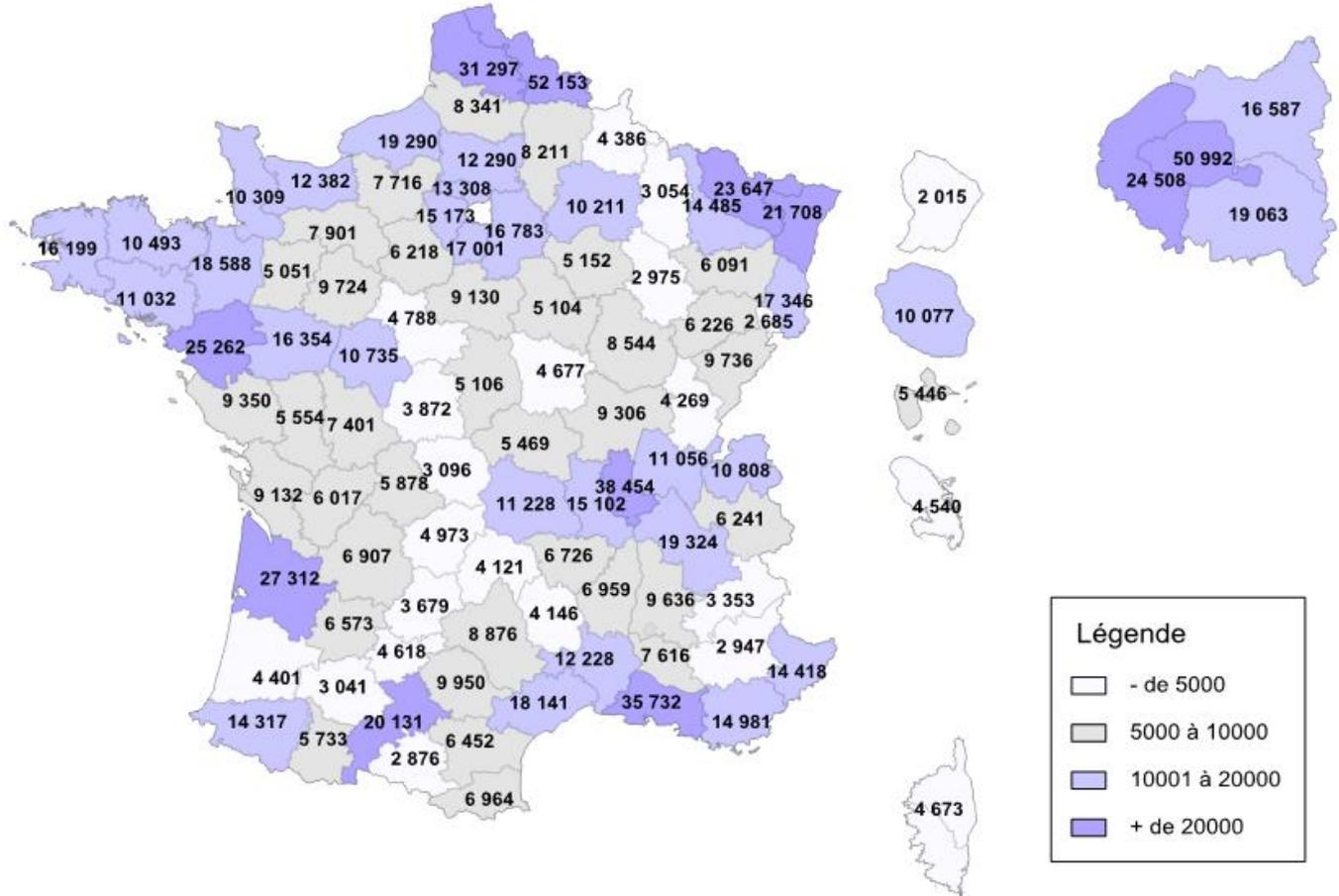
## Carte 2 : nombre d'établissements employeurs par région en 2017



Carte réalisée avec Cartes & Données – © Artique

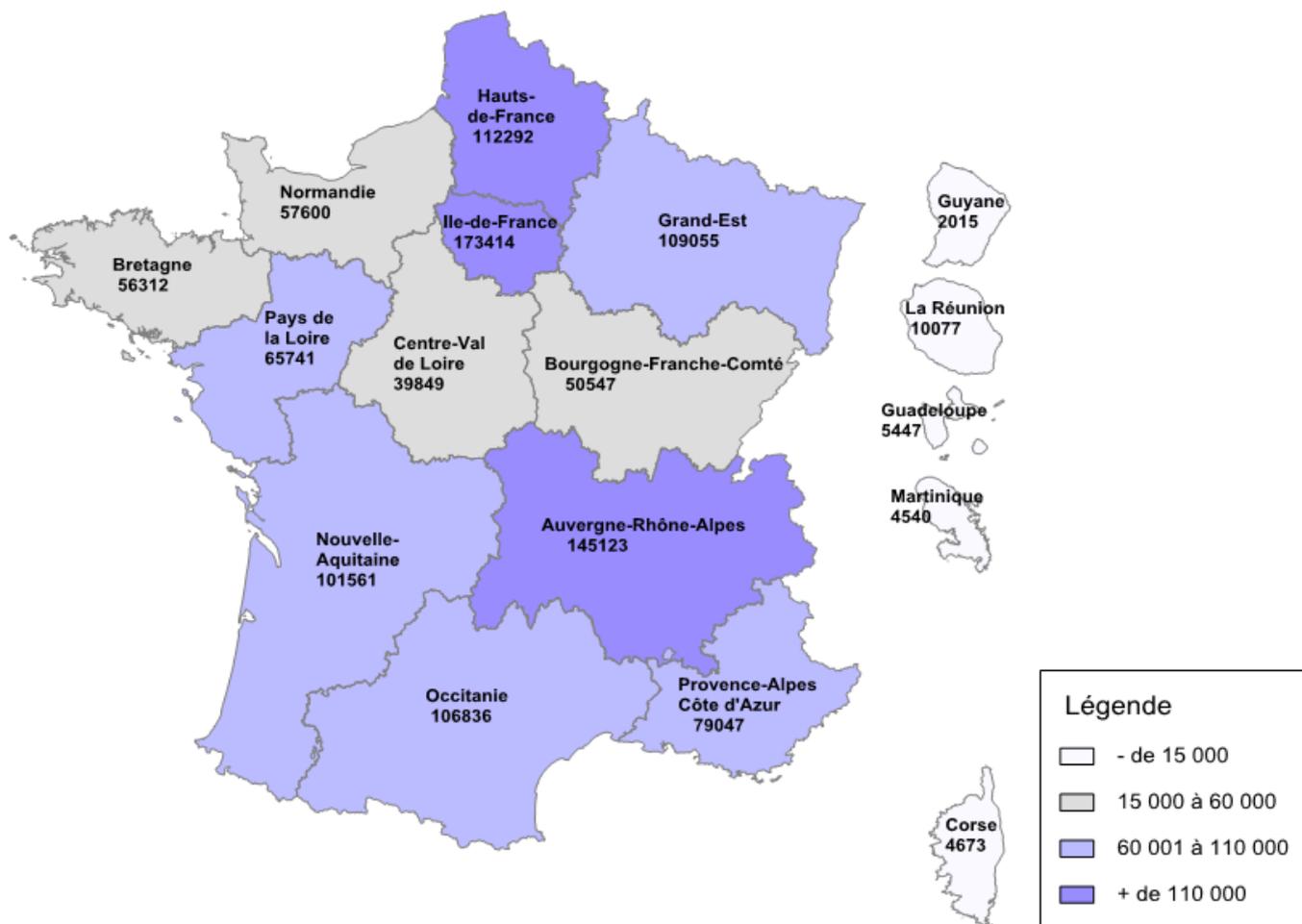
Sources : ACOSS-URSSAF et MSA. Traitement R & S.

### Carte 3 : nombre de salarié·es par département en 2017



Carte réalisée avec Cartes & Données – © Articque  
Sources : ACOSS-URSSAF et MSA. Traitement R & S.

## Carte 4 : nombre de salarié·es par région en 2017



Carte réalisée avec Cartes & Données – © Articque

Sources : ACOSS-URSSAF et MSA. Traitement R & S.

## Vous souhaitez un accompagnement pour pérenniser et développer l'emploi dans votre association ?

### Le Dispositif Local d'Accompagnement (DLA)

- ▶ Le DLA permet aux structures d'utilité sociale employeuses de bénéficier d'un accompagnement dans leurs démarches de création, consolidation et développement de l'emploi. C'est un dispositif public inscrit dans la loi ESS du 31 juillet 2014, qui a accompagné 60 000 structures depuis 2003. Dans chaque département et région une structure locale est conventionnée pour porter et mettre en œuvre le dispositif. Le DLA se décline en 4 étapes :

1 Accueil et orientation	2 Diagnostic partagé	3 Ingénierie d'accompagnement	4 Suivi de l'accompagnement
<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Déterminer la pertinence d'une intervention DLA.</li> <li>○ Orienter si besoin vers d'autres acteurs de l'accompagnement ou personnes ressources.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Identifier une problématique en fonction d'un diagnostic partagé.</li> <li>○ Élaborer un plan d'accompagnement.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Intervenir dans la structure via une ingénierie - individuelle ou collective - menée par un prestataire référencé et cadré par le DLA.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Analyser l'ingénierie et son impact.</li> <li>○ Consolider l'intervention par l'orientation vers d'autres acteurs d'accompagnement éventuels.</li> </ul>

- ▶ Le DLA agit en complémentarité et en subsidiarité avec l'offre des réseaux associatifs et autres acteurs locaux et nationaux de l'accompagnement. Infos et contacts sur [www.info-dla.fr](http://www.info-dla.fr)

### Le réseau Uniopss-Uriopss

- ▶ L'Uniopss et les Uriopss unissent, défendent et valorisent le secteur non lucratif de solidarité. Elles portent auprès des pouvoirs publics la voix collective des associations sanitaires et sociales. Le réseau Uniopss-Uriopss propose une expertise technique, des accompagnements collectifs et individuels, des formations, événements, débats, décryptages d'actualités au service du développement du secteur. Infos et contacts sur [www.uniopss.asso.fr](http://www.uniopss.asso.fr)

### Les fédérations

- ▶ Les adhérents nationaux de l'Uniopss proposent également une offre d'accompagnement auprès de leurs membres. Infos et contacts sur [www.uniopss.asso.fr/adherents](http://www.uniopss.asso.fr/adherents)

DOCUMENT RÉALISÉ PAR :

**Le Centre de Ressources DLA (CRDLA) social, médico-social et santé.** Il est porté par l'Uniopss et a pour mission de renforcer la qualité des accompagnements réalisés dans le cadre du DLA. Il appuie le développement des coopérations entre le DLA et les autres acteurs de l'accompagnement, en particulier les réseaux associatifs. Le CRDLA met à disposition des ressources thématiques et sectorielles et participe à la construction de l'action du DLA vers les associations du secteur. [www.crkla-social-uniopss.fr](http://www.crkla-social-uniopss.fr)

**Recherches & Solidarités**, réseau associatif d'experts et d'universitaires. Son objectif est d'apporter aux acteurs et aux décideurs les informations les plus récentes, avec une préoccupation constante de complémentarité par rapport aux travaux qui sont menés et publiés par ailleurs. Il s'appuie sur des données provenant d'organismes officiels et sur ses enquêtes annuelles pour produire des publications nationales, régionales et départementales qui sont en libre accès sur [www.recherches-solidarites.org](http://www.recherches-solidarites.org)